

De l'autre côté de l'Afrique

La veille agricole

N°25/2021 du 21/06/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



COVID-19

- **Zone AEOI – La hausse du nombre de cas se poursuit.** Sur la quinzaine allant du 16 au 23 juin, le nombre de nouveaux cas a diminué en Ethiopie, passant de + 1 203 au cours de la quinzaine précédente à + 901. Au Rwanda, la situation se détériore fortement, avec + 4 085 nouveaux cas contre + 1 627 durant la quinzaine précédente. En Ouganda et malgré une légère baisse (+ 8 629 contre + 10 120), la situation reste préoccupante, 2 semaines après la mise en place de nouvelles mesures sanitaires, alors que 97% des nouveaux cas sont liés à la propagation du variant Delta (Indien).
- **Zone AE – Les pays se mobilisent pour éviter une 3^{ème} vague.** Après l'Ouganda, c'est le Rwanda qui vient de prendre de nouvelles mesures : couvre-feu avancé, limitation à 30% des capacités des transports publics, des bureaux et offices religieux. Au Kenya, des mesures spécifiques ont été prises le 18 juin pour limiter la propagation du virus dans les 13 comtés proches du Lac Victoria considérés comme une « hotspot zone » : limitation des mouvements dans et en dehors de cette zone (sans pour autant en interdire l'accès/sortie), extension du couvre-feu de 19h à 4h, suspension pour 30 jours des rassemblements et des marchés (à l'exception des marchés alimentaires), télétravail encouragé. En Tanzanie, les autorités alertent sur le risque d'une 3^{ème} vague compte tenu de la saturation des établissements de santé.
- **Zone AEOI, Afrique – Le manque de vaccins freine la campagne de vaccination et discrimine le continent.** Alors que près de 80% des 61,4 millions de doses rendues disponibles en Afrique auraient déjà été administrées, le déploiement de la vaccination est aujourd'hui freiné par le manque d'approvisionnement. Selon le Centre Africain de Contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), seulement 1,1% de la population africaine serait à ce jour immunisé. Seuls le Burundi, la Tanzanie et l'Erythrée n'auraient pas encore débuté leur campagne de vaccination. Dans les autres pays, par contre, la polémique grandit concernant le vaccin *AstraZeneca* fabriqué en Inde, le *Covishield*, et qui avait fait l'objet d'une large diffusion en début d'année. Alors qu'il est validé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le *Covishield* n'est pas homologué par l'Agence européenne du médicament (AEM), ce qui limite l'accès des personnes vaccinées à l'espace européen.

Points notables d'actualité générale

- **Afrique – Les banques de développement des pays du G7 s'engagent à mobiliser 80 Mds USD pour l'Afrique.** Annoncé lundi 14 mai, cet engagement porte sur les 5 prochaines années pour soutenir les entreprises et les projets en Afrique. L'*U.S. International Development Finance Corporation* (DFC) a déclaré à cette occasion qu'investir en Afrique était désormais "une priorité absolue". La *Banque Européenne d'investissement* (BEI), qui a mobilisé 6 Mds USD en Afrique en 2020, a par ailleurs annoncé sa volonté de « coopérer davantage avec les partenaires africains et multilatéraux ».

- **Ethiopie – Tenue des élections générales le 21 juin.** Les électeurs éthiopiens se sont rendus aux urnes pour élire leurs représentants au Parlement fédéral et dans les gouvernements régionaux le 21 juin dernier. Plusieurs circonscriptions n'ont cependant pas pu participer au scrutin : un second tour de scrutin est donc prévu début septembre.
- **Ethiopie – L'inflation à un niveau toujours élevé en mai, en grande partie liée à la hausse des prix des produits alimentaires.** D'après l'agence des statistiques éthiopiennes, en mai 2021, l'indice général des prix a affiché une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à mai 2020, à 19,7 % après un pic de 20,6 % en g.a. en février-mars 2021. Néanmoins, l'inflation se poursuit à un niveau élevé, en raison principalement de la forte hausse des prix des produits alimentaires (+ 23,7 % par rapport à mai 2020) qui découle des augmentations du prix des céréales (+ 27,9 %), de l'huile alimentaire (+ 40 %) et de la viande (+ 20 %). L'augmentation des prix des produits non-alimentaires s'établit de son côté à 14,8 %. Les difficultés d'approvisionnement, la pénurie structurelle de devises, l'insuffisante production locale industrielle et agricole ainsi que le financement des déficits par de la création monétaire constituent les principales sources d'inflation.
- **Tanzanie – Prêt concessionnel du FMI de 571 MUSD en cours de négociation pour lutter contre les conséquences de la crise sanitaire.** Le ministre tanzanien des Finances et de la Planification, Mwigulu Nchemba, a annoncé le 17 juin dernier que le gouvernement tanzanien avait déposé une demande de crédit au FMI d'un montant de 571 MUSD, pour l'aider à lutter contre les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire. L'aide financière serait issue du fonds Facilité de Crédit Rapide (FCR) du FMI mais serait conditionnée à une transparence totale sur les données relatives à la circulation du coronavirus en Tanzanie. Pour rappel, la Tanzanie a cessé de déclarer les cas et les décès liés au Covid-19 depuis mai 2020. De plus, l'OMS a annoncé le 17 juin que la Tanzanie avait enclenché les procédures pour rejoindre le dispositif COVAX.
- **Ouganda – La défense, l'énergie et les transports, principaux bénéficiaires du budget 2021/22.** Le Président Museveni s'est adressé aux ougandais, le 10 juin dernier à Kampala, afin de présenter le Budget du gouvernement pour l'année fiscale 2021/2022. Les secteurs de la défense, de l'énergie et des transports sont les grands gagnants de ce budget tandis que les programmes de relance budgétaire et le règlement des arriérés intérieurs n'ont reçu qu'une faible part du budget pour 2021/22. Le secteur des travaux et des transports s'est vu allouer près de 1,4 Md USD pour investir dans les infrastructures, dont 113,0 MUSD ont été essentiellement dédiés à la rénovation des routes du pays. Ces allocations ont pour objectif principal d'accélérer la construction du réseau routier dans la région Albertine afin de faciliter l'accès aux futurs champs pétroliers. Le ministère de la défense et de la sécurité a reçu de son côté 1,95 Md USD, destinés à financer les opérations militaires prévues au Soudan du Sud et dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), où les rebelles des Forces démocratiques alliées sévissent toujours. Enfin, le secteur de l'énergie a reçu 310,9 MUSD pour le développement d'infrastructures, avec 175,8 MUSD prévus pour l'expansion des programmes d'électrification rurale.
- **Burundi – Levée des sanctions européennes.** Lundi 21 juin 2021, le Représentant de l'Union Européenne (UE) au Burundi a annoncé la levée des sanctions européennes lors d'une audience accordée par le Président Ndayishimiye. En mars 2016, l'UE avait suspendu toute aide financière directe au gouvernement burundais tout en maintenant son soutien financier à la population et son aide humanitaire. En 2019, l'aide publique au développement (APD) versée par l'UE s'élevait à 111 MUSD, faisant d'elle le 2^{ème} bailleur du Burundi après la Banque mondiale (BM). Depuis l'arrivée au pouvoir d'Evariste Ndayishimiye en mai 2020, les discussions avaient repris entre le Burundi et l'UE, et les autorités s'étaient rencontrées à Bujumbura début février pour parler de la levée des sanctions budgétaires. D'autres organisations internationales renouent progressivement avec le Burundi, comme l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) qu'il a réintégré en novembre 2020 après 4 années de suspension. En outre, le pays a été retiré de l'ordre de jour du Conseil de Sécurité de l'Union Africaine et de l'ONU suite à l'amélioration de la situation politique dans le pays. Cependant, certaines ONG, comme Human Right Watch, continuent d'alerter sur les violations des droits humains et demandent à la communauté internationale de faire du rétablissement de certaines libertés une condition à la restauration des relations.

- **Soudan – Unification des taux de change.** Conformément à ses engagements vis-à-vis du programme FMI, le ministère des Finances vient d'aligner sur le taux de change officiel, le taux de change du dollar américain utilisé pour calculer les montants de droits de douanes perçus sur les importations. Il s'agissait de la dernière étape d'unification des taux de change. Le taux de change du « dollar douanier » passe ainsi de 20 à 438 SDG, qui est le cours officiel actuel. Pour atténuer l'impact de cette décision et éviter les effets inflationnistes, le ministère des Finances a indiqué avoir annulé les droits de douane sur les matières premières et les intrants agricoles et industriels ainsi que les « frais additionnels » (telle la taxe sur les bénéfices perçus d'avance sur certains produits) sur toutes les importations, sauf les voitures. Cette mesure intervient alors que l'inflation pour le mois de mai a atteint 379% en glissement annuel.

Actualités agricoles

- **Kenya – Une perte estimée à 3 MUSD par jour pour le secteur agricole pendant les mesures de confinement.** Le coût journalier des mesures de confinement pour le secteur agricole kenyan a été estimé à 3 MUSD /jour. Au moins 45% des agriculteurs ont signalé une baisse de leurs revenus durant ces périodes, compte tenu des indisponibilités en intrants et des incertitudes sur les marchés. Le secteur horticole a été le plus touché compte tenu des pertes liées à la fermeture des marchés internationaux. Le secteur de l'élevage, et tout particulièrement le secteur avicole, continue d'être affecté par les baisses d'activité des restaurants, clubs et hôtels.
- **Ethiopie, Somalie – Mort de plus de 4 000 dromadaires d'une maladie encore non diagnostiquée et recensement de 200 cas de contamination humaine.** L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment été informée d'une épidémie d'infections humaines liées aux dromadaires dans les régions d'Oromia et de Somali en Éthiopie, ainsi que dans la région de Bakool en Somalie. Plus de 200 personnes auraient été touchées, aucun décès ne serait encore à déplorer, mais certaines personnes sont toujours hospitalisées après avoir consommé de la viande, ou de la soupe de viande, de dromadaire. Depuis mai 2021, plus de 4000 dromadaires seraient morts d'une maladie encore non diagnostiquée, causant des pertes économiques importantes pour les communautés nomades. Ces mortalités de dromadaires et la transmission à l'homme rappellent les situations rencontrées au Kenya en 2015 et 2017 et l'épidémie de MERS - *Middle East respiratory syndrome* (cf N°16/2021 du 19/04/21 de La veille agricole).
- **Soudan du Sud – 116 MUSD de la Banque Mondiale pour renforcer la sécurité alimentaire.** La Banque mondiale a fait don de 116 MUSD au Soudan du Sud pour financer deux nouveaux projets visant à renforcer la capacité de résilience des agriculteurs et à rétablir les moyens de subsistance des ménages. Le premier projet, *Projet de moyens de subsistance agricoles résilients au Soudan du Sud*, prévoit une subvention de 62,5 MUSD pour soutenir les investissements dans la formation des agriculteurs. Le but est de les aider à gérer efficacement leurs organisations, à adopter de nouvelles technologies et à utiliser des pratiques agricoles adaptées à l'instabilité climatique. Le second projet, « *Réponse d'urgence à l'invasion des criquets* », consiste en une subvention de 53,7 MUSD dédiée à aider les sud-soudanais à se préparer à une éventuelle invasion de criquets pèlerins. Le projet prévoit notamment de réhabiliter les moyens de subsistance des plus pauvres et de renforcer les systèmes de préparation des agriculteurs.
- **Madagascar – 6 projets pour renforcer l'autosuffisance alimentaire.** Le ministre de l'agriculture, Lucien Aranarivelo, a présenté six projets pour l'autosuffisance alimentaire à l'occasion du colloque pour l'émergence du sud de Madagascar. Un projet « Titres verts » permettra l'aménagement de 2 000 ha pour la culture et l'élevage à Amboasary. Le projet « Feedlot » procédera prochainement à l'insémination artificielle de 100 000 zébus créant par conséquent 20 000 emplois. Près de 20 000 € seront investis dans les régions du sud d'Androy et d'Anosy dans le cadre du projet « Fihariana » qui vise à industrialiser la transformation de manioc, de sel et d'arachide notamment. Enfin, des projets de culture sous serres, d'aménagement de terres irrigables et d'un « Village pêcheur » ont également été cités.
- **Seychelles – Augmentation des quotas de pêche de thon jaune pour les navires seychellois.** Les thoniers seychellois bénéficient désormais d'une allocation de capture d'albacore de 35 800 T/an réparties entre les 13 navires du pays. Ce seuil était de 33 211 T en 2020. Ce changement résulte de la 25^{ème} session de la

Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) qui s'est tenue le 7 juin 2021. En 2015, la CTOI avait jugé que les thons jaunes de la région étaient victimes de surpêche. Un plan de reconstitution du stock avait été adopté en 2016, visant à réduire les captures de 20% par rapport à 2014. Cependant et étant donné la dépendance de l'état insulaire à la pêche, les Seychelles se sont vu accorder une faveur par la CTOI. La réduction de leurs prises étant dorénavant fixée à 10%.

- **Seychelles – Subventions anticipées de la Banque mondiale pour relancer l'économie par l'agriculture.** Le directeur exécutif pour l'Afrique de la BM a échangé avec le président Wavel Ramkalawan ce mardi 15 juin. Un prêt de la BM pour la relance post-crise des Seychelles prévu pour septembre pourrait s'effectuer dans les prochaines semaines. Le déclin du tourisme causé par l'épidémie de Covid-19 a eu de lourdes conséquences. Pour les deux hommes, le pays doit urgemment diversifier son économie. Les secteurs du numérique, de la transformation des produits agricoles et des produits de pêche pourraient bénéficier de ce prêt. Le montant dépendra des négociations en cours avec le FMI. Les Seychelles bénéficient déjà d'une obligation « bleue » de 15 MUSD de la BM pour la préservation des aires marines et le renforcement de la filière halieutique.
- **Comores – Le processus de fixation d'un prix de la vanille est en cours.** L'office national de la vanille a annoncé l'ouverture prochaine de la campagne pour la récolte de la vanille qui doit commencer le 23 juin. Les négociations sont toujours en cours pour ce qui concerne le prix de la vanille verte, qui devrait être fixé par un arrêté conjoint signé par le ministère de l'économie et des finances et de l'agriculture. La vanille représente 17 % des produits exportés, soit le 3^{ème} poste d'exportation après l'ylang-ylang (30 %) et le girofle (35 %).

Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Monde – Les importations mondiales d'avocat pourraient atteindre un niveau record en 2020/21.** Selon les dernières données provisoires relayées par la revue Fruitrop du Cirad, les importations totales d'avocat devraient atteindre 2,5 MT au cours de la campagne 2020/21. Cela représenterait une hausse de 0,3 MT (+14%) par rapport aux importations de la campagne 2019/20. Cette très bonne performance est notamment liée à la résilience des marchés américains qui représentent 40% de la demande mondiale, à l'augmentation de la demande sur le marché européen, et à la croissance des capacités de production, notamment au Kenya et en Tanzanie. L'avocat serait le 6^{ème} fruit le plus consommé dans le monde derrière la banane, le raisin, la pomme, l'orange et l'amande.
- **Kenya – L'UE s'adressera désormais directement au Kenya sur le projet d'accord commercial.** Le commissaire au commerce et vice-président exécutif de l'UE, Valdis Dombrovskis, a annoncé que l'UE s'adresserait désormais directement au Kenya pour la signature du *Economic Partnership Agreement* (EPA) après le refus des autres pays de la communauté d'Afrique de l'Est (CAE) de signer l'accord EPA. Celui-ci a tout de même précisé qu'une fois l'accord ratifié avec le Kenya, l'UE chercherait l'approbation des autres membres de la CAE. Pour mémoire, les négociations concernant l'EPA se sont terminées en 2014 mais l'accord n'est entré dans les cycles nationaux de ratification dans aucun pays de la CAE.
- **Kenya – Les importations de pommes de terre, hors de la CAE, désormais soumises à des droits de douane de 30%.** Alors que la demande est en forte hausse, et que les pommes de terre sont notamment achetées par les chaînes de restauration depuis des pays comme l'Égypte et l'Afrique du Sud, membres de la COMESA, des droits de douane à hauteur de 30% seraient mis en place pendant un an au Kenya, en attendant la finalisation de la révision du tarif extérieur commun de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Cette mesure viserait à limiter les importations et à encourager la production locale de pommes de terre. Même si les variétés présentes au Kenya ne permettent pas toujours d'obtenir les qualités requises pour la transformation, et que le pays manque de semences, de nouveaux partenariats se mettent en place. C'est le cas notamment de la société *Kevian Ltd* qui aurait obtenu un agrément à produire et commercialiser, sur 15 ans, 5 variétés développées par le KALRO. Avec un besoin annuel estimé à 30 000 T de semences de pommes de terre, le pays n'en produirait aujourd'hui que 6 700 T. Cultivée sur 120 000 ha, la pomme de terre représente la 2^{ème} denrée de base au Kenya, après le maïs.

- **Ethiopie – Inauguration de la sucrerie de Tana Beles d'une capacité de production de 12 000 T/j.** Début juin, le Premier Ministre Abiy Ahmed a inauguré la nouvelle sucrerie de Tana Beles Sugar Factory One. Représentant un investissement de 19 Mds ETB (soit plus de 360 M€), l'usine disposerait d'une capacité de broyage de canne à sucre de 160 000 T/j et d'une capacité de production de sucre de 12 000 T/j, soit environ 2,3 MT/an. L'usine devrait permettre de répondre à la demande croissante de sucre dans le pays, tout en offrant de nombreux emplois dans toute la zone de production (district de Jawwi de la zone d'awi dans l'État régional d'Amhara). A ce jour, 13 667 ha de canne à sucre seraient plantés mais les besoins s'établiront à 21 000 ha lorsque celle-ci sera pleinement opérationnelle. Le projet devrait également permettre de produire 45MW d'électricité dont 15MW seront utilisés aux fins internes de l'usine.
- **Somalie, Ethiopie – Signature d'un accord commercial sur les exportations de khat et de poisson avec l'Ethiopie.** Malgré la récente normalisation des relations avec le Kenya, la Somalie n'a pas levé les restrictions sur les importations de khat kényan et s'est tournée vers l'Ethiopie pour répondre à sa demande locale. Le 20 juin dernier, le ministre de la Pêche et des Ressources marines somalien et l'ambassadeur éthiopien en Somalie ont signé un accord de coopération commerciale qui permet, pour la première fois, l'exportation de poisson somalien en Ethiopie, en échange de khat. 5 000 T de poissons somaliens ont déjà été exportés vers l'Ethiopie pour lancer le processus. Depuis 2018, le Premier Ministre Abiy Ahmed a ravivé la relation bilatérale avec son voisin. Sur le plan militaire, l'Ethiopie est un partenaire sécuritaire majeur pour la Somalie : 4 000 soldats éthiopiens sont engagés au Jubaland et en Somalie du Sud-Ouest pour des opérations de maintien de la paix dans le cadre de la Mission de l'Union Africaine en Somalie. Avec la signature de cet accord commercial sur le khat et le poisson, les deux pays espèrent renforcer davantage leurs échanges.
- **Ouganda, Tanzanie – Les exportations tanzaniennes vers l'Ouganda en hausse de 25 % en avril 2021.** Selon le rapport mensuel de la Bank of Uganda, les importations de biens en provenance de la Tanzanie ont été évaluées à 125 MUSD en avril 2021, contre 92,9 MUSD en mars, enregistrant ainsi une hausse de 25 %. Selon le directeur de l'institution, Dr Adam Mugume, cette hausse des importations s'explique par la hausse des importations d'or. En 2020, les exportations tanzaniennes vers l'Ouganda étaient composées de minerais précieux à 79,5 %, de céréales à 10,7 % et de légumes à 1,7 %.

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi
à l'adresse : www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya



Auteur : Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Clause de non-responsabilité : Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

Abonnement par email : vincent.abt@dgtresor.gouv.fr

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.


MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
*Liberté
Égalité
Fraternité*